



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

S'activer en été afin... de bien préparer l'automne !

BOUCHERVILLE, le 23 juillet 2003 - Comme vous le savez sans doute, le SPSI a tenu son assemblée générale annuelle le 18 juin dernier et plus de 50 membres ont participé à cette rencontre. Nous sommes satisfaits de la participation à cette assemblée et tenons à remercier tous ceux qui ont participé aux débats. Comme cela est de coutume, les membres du Bureau ont fait la présentation des dossiers achevés durant l'année et les membres présents à l'assemblée ont entériné les états financiers et le budget proposés par le Bureau par la même occasion.

Voici donc les éléments qui seront traités dans cette communication:

- L'élection du Bureau du Syndicat
- Assurance vie collective de base (AVCB) - Hausse des primes de 6,7%
- Assurance vie collective complémentaire (AVCB) - Diminution des primes de 10%
- Note importante pour tous ceux qui ont reçu/recevront un formulaire dans le cadre du rachat des rentes de retraite pour les membres "contractuels"
- Les choses ne vont pas bien... une absence pour raison de maladie se profile à l'horizon... parlez-nous en !

L'élection du Bureau du Syndicat

Au cours de l'assemblée générale annuelle du 18 juin dernier, les membres ont procédé à l'élection des membres du Bureau pour l'année 2003-2004. Il s'agit de:

- Jean-Marc Pelletier - Président
- Sylvain Riendeau - Vice-président
- Michel Trudeau - Vice-président
- Camille Lemire - Secrétaire

- Louis Brossard - Trésorier

Nul doute que l'année qui s'amorce, avec la négociation de la convention collective, saura représenter un défi important pour les membres du Bureau.

Assurance vie collective de base (AVCB) - Hausse des primes de 6,7%

Lors d'une rencontre d'information avec des représentants du SPSI, la Direction a présenté le bilan opérationnel du programme AVCB, un programme d'assurance obligatoire dont les primes sont ajustées, sur une base annuelle, selon l'évolution des prestations versées au cours de l'année précédente. Ainsi, l'évolution de ce programme fait en sorte que des augmentations de primes de 6,7% sont requises afin de combler les besoins immédiats et prévisibles de ce programme.

En ce qui concerne les années à venir et tel que cela vous a été rapporté à pareille date, l'an dernier, des hausses substantielles de primes sont à prévoir dans ce régime, hausses résultant du faible niveau d'embauche à Hydro-Québec et de l'augmentation de l'âge moyen des participants au programme AVCB.

Assurance vie collective complémentaire (AVCB) - Diminution des primes de 10%

Lors de la rencontre d'information concernant le programme AVCB, la Direction a également présenté le bilan opérationnel du programme AVCC, un programme d'assurance facultatif dont les primes sont fonction de l'âge de l'assuré et qui sont ajustées, sur une base annuelle, selon l'évolution des prestations versées au cours de l'année précédente. L'évolution du programme AVCC fait en sorte que ce régime a opéré à nouveau l'an dernier en mode de "surplus" et les primes seront diminuées de 10% pour l'année en cours. Rappelons que, à pareille date l'an dernier, la Direction annonçait une réduction de 5% des primes versées dans ce programme et que la diminution des primes avait été mise en vigueur en juillet dernier.

Par ailleurs, il est à noter qu'un important surplus d'opération a été cumulé, pour le programme AVCC, durant les années antérieures et la Direction a procédé à la redistribution du surplus accumulé aux employés qui ont généré ledit surplus durant les années 1991-1999. Il convient également de noter que la redistribution du surplus correspond uniquement à 50% du surplus accumulé dans le régime, la Direction estimant que la moitié de ce surplus lui appartient en propre. Quant au SPSI, nous estimons que, dans la mesure où les argents versés par l'employeur au bénéfice des employés entrent dans le calcul de la rémunération globale des employés, l'entièreté du surplus aurait dû être versé aux employés participants à ce régime et a donc logé un grief sur ce dossier.

Note importante pour tous ceux qui ont reçu/recevront un formulaire dans le cadre du rachat des rentes de retraite pour les membres "contractuels"

Comme cela vous a été souligné lors de l'assemblée générale, le SPSI et Hydro-Québec en sont venus à une entente pour régler le dossier du rachat de rentes de retraite pour les membres

"contractuels" et, selon les termes de l'entente, toutes les personnes visées par ce règlement ont reçu/recevront un formulaire à compléter afin de régulariser leur situation.

Or, les responsables du dossier, soit M. Guy Vanier et Louis Lépine, tiennent à apporter la précision suivante: le salaire de base à indiquer au tableau "Salaire" doit exclure les avantages sociaux qui étaient consentis aux "contractuels" à l'époque où ils occupaient un emploi à Hydro-Québec. Hors, généralement, le salaire payé à un chercheur "contractuel" incluait une bonification de 10% pour tenir compte des avantages sociaux (vacances, jours fériés, ...). Il ne faut donc pas oublier de soustraire les avantages sociaux puisque le salaire de base indiqué à ce tableau est utilisé pour déterminer la somme à verser pour le rachat d'années de service.

Ainsi, par exemple, un tarif quotidien de 200 \$, incluant 10% pour les avantages sociaux, sera "converti" en salaire de base journalier (code 3) de la façon suivante: $200 \$ / 1,1 = 181,82 \$$, soit le montant à porter sur le formulaire dans ce cas.

Rappel d'une chronique parue l'an passé: Les choses ne vont pas bien... une absence pour raison de maladie se profile à l'horizon... parlez-nous en !

Récemment, plusieurs membres du SPSI se sont vus accorder des absences pour raison médicale et il apparaît que la situation ne va pas en s'améliorant. Dépressions nerveuses, fatigue au travail, manque de motivation soutenu, stress lié à l'emploi, les cas se multiplient et la tendance devient inquiétante. Et le phénomène n'est pas limité à la population de l'IREQ et du LTE dans la mesure où nos confrères ingénieurs observent le même phénomène dans leur population, avec des cas de violence verbale de plus en plus fréquents et l'appréhension de situations qui pourraient également dégénérer en violence physique.

Lorsque vous sentez que les "choses ne vont plus", contactez les autorités médicales d'Hydro-Québec mais n'oubliez pas de contacter également le Syndicat. Notre conseillère, Mme Johanne Laperrière, vous fournira guides et conseils durant ces moments difficiles et assurera un suivi durant votre absence ainsi que lors de votre retour au travail. **Les informations sont traitées de façon confidentielle** et le fait de prendre conseil auprès du Syndicat peut éviter des situations malheureuses ou des quiproquos durant cette période.

Ca ne vas pas bien ? Appelez-nous ! Nous sommes là pour vous aider.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat